



# Résidence internationale de la Fondation Sheila Hugh Mackay pour la créativité 2025

## Objectifs

La Résidence internationale de la Fondation Sheila Hugh Mackay pour la créativité est une initiative visant à promouvoir la carrière d'artistes professionnels en arts visuels du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de ce programme évalué par un jury, des bourses sont offertes aux fins suivantes :

- encourager les artistes à perfectionner leurs compétences et à accéder à de nouveaux milieux culturels internationaux stimulants;
- favoriser les échanges de points de vue artistiques et contribuer à l'établissement de liens durables entre les artistes et les communautés internationales;
- soutenir la création de nouvelles œuvres;
- permettre l'accès à une formation avancée.

## Date limite 2025

La date limite pour l'envoi des dossiers dûment remplis (comprenant toute la documentation à l'appui) est **le 15 janvier 2025**, le cachet de la poste en faisant foi. Les dossiers incomplets ou en retard seront refusés. La Fondation n'accepte aucune demande ou dossier par fax ou par courriel.

## Admissibilité

Les artistes en arts visuels qui répondent à la définition d'artiste professionnel sont admissibles à un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ pour les dépenses directement liées au projet de résidence.

En plus d'avoir la citoyenneté canadienne, les personnes candidates doivent avoir résidé de façon permanente au Nouveau-Brunswick pendant au moins trois années immédiatement avant la résidence.

Au moment de présenter sa demande, l'artiste doit fournir une preuve d'acceptation par un organisme hôte, établi à l'extérieur du Canada. Cet organisme doit s'engager à offrir un soutien professionnel pendant la résidence et décrire la nature de la collaboration envisagée avec l'artiste.

Les professionnels des arts visuels du Nouveau-Brunswick ne pourront recevoir une bourse de Résidence internationale de la Fondation Sheila Hugh Mackay pour la créativité qu'une seule fois dans leur vie.

**Les subventions de résidence ne peuvent être cumulées avec d'autres bourses d'études, de perfectionnement ou de recherche de la Fondation Sheila Hugh Mackay. Avant de déposer une demande de subventions de résidence, il convient par conséquent d'avoir soumis tous les rapports afférents aux bourses accordées antérieurement.**

Les fonds accordés dans le cadre de cette bourse peuvent couvrir, entre autres, les frais de transport, d'hébergement et de subsistance et les coûts d'achat et de transport des matériaux nécessaires au projet.

## La définition d'artiste professionnel

Sont considérés comme professionnels en arts visuels les artistes, femmes et hommes, qui répondent à six des critères suivants :

- Posséder une formation spécialisée en arts visuels.
- Être reconnu en tant que professionnel en arts visuels par ses pairs.
- Exercer l'art et consacrer un pourcentage raisonnable de son temps professionnel à la création, à la promotion et à la commercialisation de ses œuvres.
- Recevoir une rémunération en échange de ses prestations artistiques.
- Avoir présenté ses œuvres en public dans un contexte professionnel.
- Avoir participé à des expositions-concours.
- Faire partie d'un organisme artistique professionnel.
- Être représenté par un marchand d'art ou un agent similaire.
- Avoir reçu des témoignages de reconnaissance professionnelle du public ou de ses pairs.

*Résidence internationale, suite en p. 2*

## Documents imprimés à fournir

Soumettre quatre (4) copies de tous ces éléments papier obligatoires pour la demande. Inclure seulement les éléments décrits ici sur le formulaire de candidature. Le jury n'examinera aucun autre document.

Chaque élément papier de la candidature doit être imprimé sur une feuille séparée. Chacun d'eux doit être imprimé à l'encre noire, d'un seul côté, et être clairement étiqueté.

- Pages de couverture dûment remplies  
Veuillez remplir les formulaires des pages 4 et 5 du présent guide, à l'encre noire.
- Lettre d'accord de l'organisme d'accueil précisant les dates de la résidence et décrivant sa contribution (allocation, hébergement, aide aux frais de déplacement, possibilités de réseautage, etc.) ainsi que les responsabilités de l'artiste et de l'organisme d'accueil.
- Curriculum vitæ (3 pages maximum)
- Documents de soutien :  
jusqu'à 3 exemples de documents de soutien, y compris des lettres de recommandation ou des critiques.
- Budget :  
les frais de voyage, d'hébergement, de subsistance et les coûts directement liés au projet sont quelques-unes des dépenses acceptées. Donnez des renseignements détaillés sur les revenus et les dépenses prévus.
- Images :  
un maximum de 10 images de l'œuvre de l'artiste ou du collectif. Il est recommandé que certaines de ces images soient liées au projet de résidence.
- Liste des images :  
une liste numérotée identifiant chacune des images sur la clé USB, le CD ou le DVD (voir ci-dessous pour des précisions).
- Les images des oeuvres doivent respecter les directives suivantes :
  - Présentation sur la clé USB, le CD ou le DVD compatible avec les ordinateurs personnels
  - Format de fichier JPEG uniquement
  - Résolution de 72 ppp avec dimensions maximales (en pixels) de 1024 (larg.) x 768 (haut.)
  - Taille de fichier de 500 Ko maximum

- Fichiers en mode rouge-vert-bleu ou échelle de gris (pas d'images cyan-magenta-jaune-noir)
- Sauvegarde des images directement sur la clé USB, le CD ou le DVD, sans création de fichier ou de dossier électronique
- Mention du nom de l'artiste et de l'année de présentation (2025) sur la clé ou le disque bien identifié
- Pour une vidéo, utiliser des fichiers accessibles par Quick Time, ou lecteur Windows Media en veillant à la compatibilité des fichiers avec les ordinateurs personnels.
- Si le dossier comporte seulement une vidéo, il faut en limiter la durée à 5 minutes.
- Si le dossier comporte une vidéo et des images fixes, la durée de la vidéo est limitée à 3 minutes et le nombre d'images à 5.
- Une liste numérotée identifiant chacune des images contenues dans la clé USB, le CD ou le DVD du dossier de candidature.  
La liste doit suivre le même ordre que les images numérotées et comporter les renseignements suivants permettant de les identifier :
  - Titre de l'œuvre : Inscrivez un numéro, vos initiales, l'année et le titre de l'oeuvre pour chaque fichier (image). Numérotez les neuf premières images en les faisant précéder d'un zéro (p. ex., 01initialesannéetitre.jpg)
  - Date de réalisation
  - Matériaux et dimensions

## Dispositions de l'accord des candidats et des candidates

1. Je certifie qu'à ma connaissance, les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts.
2. Je reconnais qu'au-delà de l'octroi d'une subvention, la Fondation Sheila Hugh Mackay n'a aucun autre engagement envers le projet ni envers le demandeur, et qu'elle ne sera pas responsable de l'achèvement du projet ni de l'œuvre produite.
3. J'accepte de rédiger un rapport sur la résidence dans les trois mois suivant son achèvement.
4. Je mentionnerai la contribution la Fondation Sheila Hugh Mackay dans toute publicité liée au projet, y compris dans la presse écrite, les médias sociaux et les films.

5. Droit de reproduction : si le projet est approuvé, la Fondation Sheila Hugh Mackay a le droit de reproduire et de publier des images qui en résultent dans le but de promouvoir l'artiste ou la source de financement aux présentes.
6. Droit de reproduction : j'accepte qu'aucune rémunération d'artiste professionnel ne soit versée par la Fondation Sheila Hugh Mackay en contrepartie de droits de reproduction et de publication dans le cadre de cet accord.
7. S'ils sont retenus, les candidats doivent se conformer à toutes les mesures sanitaires et de voyage exigées par le pays hôte, ainsi qu'à toutes les lois et réglementations des autorités gouvernementales compétentes. Il est de la seule responsabilité de l'artiste ou des membres du collectif d'artistes d'obtenir ces renseignements, d'agir en conséquence et se tenir au courant de tout changement.

## Quelques rappels

À ne pas oublier avant d'envoyer le dossier :

Présenter chacun des six documents écrits obligatoires en quatre (4) exemplaires.

Attacher chaque ensemble de six documents avec un trombone. Suivre l'ordre indiqué précédemment.

Chaque document écrit doit être présenté sur une feuille distincte. Il doit être imprimé à l'encre noire, sur un seul côté et être clairement identifié.

Présenter une (1) clé USB ou un disque comprenant toutes les images numérisées. Y indiquer clairement le nom de l'artiste et la date (2025).

## Coordonnées pour l'envoi du dossier de candidature :

Fondation Sheila Hugh Mackay,  
C.P. 416,  
Saint John (N.-B.) E2L 4L9

Toutes les demandes de renseignements concernant les lignes directrices doivent être adressées à la directrice générale de la fondation, Kathryn McCarroll :

506.693.5647  
shmf@sheilahughmackay.ca

La Fondation Sheila Hugh Mackay inc. se réserve le droit de refuser les demandes incomplètes, non conformes aux présentes directives, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

Est implicite dans la soumission de tout document la permission d'en publier des éléments, en tout ou en partie, notamment le nom du lauréat, afin de promouvoir et d'annoncer la Résidence.



# Résidence internationale de la Fondation Sheila Hugh Mackay pour la créativité 2025 Page A : couverture du dossier de candidature

## Renseignements sur l'artiste

Nom complet \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Prov \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

No de téléphone de jour \_\_\_\_\_ de soir \_\_\_\_\_ cellulaire \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

## Renseignements sur l'organisation hôte ou le mentor

L'organisme d'accueil / mentor \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Prov \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Télé 1 \_\_\_\_\_ Télé 2 \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

## Renseignements sur le projet

Titre du projet de résidence \_\_\_\_\_

Durée de la résidence \_\_\_\_\_

Dates estimées de début et de fin \_\_\_\_\_

Liste de toutes les personnes participant au projet : (Pour les collectifs d'artistes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de cette demande)



# Résidence internationale de la Fondation Sheila Hugh Mackay pour la créativité 2025

## Page B : couverture du dossier de candidature

Description du projet (maximum de 500 mots) qui fait l'objet de la demande, accompagnée d'une explication sur la façon dont il contribue à l'avancement de la pratique artistique de la personne candidate.

---

### Directives

- Merci d'utiliser Adobe Reader pour remplir pages 4 & 5 de ce PDF. D'autres applications de lecture en format PDF comme « Preview » pour Mac pourraient ne pas fonctionner de manière optimale. Vous pouvez télécharger la dernière version d'Adobe Reader ici : <https://get.adobe.com/reader/>
- Pour voir le nombre de caractères des champs de grande taille, placez votre souris sur le champ en question; une « info-bulle » s'affichera.
- Avant d'envoyer la demande, assurez-vous de renommer votre fichier PDF en y inscrivant le nom de la personne-ressource (p. ex. SHMF\_Résidence2023\_JaneDoe. pdf).
- Si votre demande est retenue en vue d'une subvention, on vous demandera de fournir les renseignements sur un formulaire Word (ou autre format texte semblable non PDF).
- Limite pour le dépôt des dossiers de candidature : **le 15 janvier 2025**, sans exception.